



COMMUNE DE SAINT-PAPOUL

COMPTE RENDU Séance du 29 juin 2020

Date de la convocation : 23 juin 2020

Présents : Serge OURLIAC, Béatrix CHAILLAN, Charly SERRES, Michel CARPENTIER, Jérôme BAYSSET, Jean-François OURLIAC, Laurent OURLIAC, Alix GARRABET, Julien GROCELLE, Fanny BACOT, Evelyne MILLECAMPS, Paul ESTEVE, Frédérique CHENEVIÈRE

Absents excusés : Céline VERA et Mélody CARPENTIER

Secrétaire de la séance : Béatrix CHAILLAN

Approbation du Budget Communal 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 988 072,00€

Dépenses et recettes d'investissement : 1 120 048,00 €

Vu le projet de budget primitif communal 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif communal 2020

Vote des subventions aux associations

En tant que présidents d'associations, M. OURLIAC Jean-François, M. Jérôme BAYSSET et M. Michel CARPENTIER ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire expose : L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le tableau ci-dessous détaille la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention proposée.

Associations	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal
A C C A de Saint- Papoul (Chasse)	710	710
Amis de Saint-Papoul	960	960
Association Culturelle d'animation de St-Papoul	1500	1500
Association Education Populaire de Saint-Papoul	550	550
Comité de fêtes de Saint-Papoul	2500	2500
Pêche - La Fine Gaule Saint-Papoul/Issel	600	600
Les Mots Dits - Théâtre	1000	1000
OSSP - Omnisport Saint-Papoul (Football)	7000	7000
Tennis Club de Saint-Papoul	650	650
Association de visite de Malades (VMEH)	80	80
Association des Maires de l'Aude	215	215
Aude Solidarité	600	600
Bibliothèque Culture Générale et professionnelle	40	40
Centre Lauragais Etudes Scientifiques (CLES)	100	100
Les Chemins du Maître de Cabestany	200	200
Ligue pour la lutte contre le Cancer	100	100
Souvenir français	40	40
Société d'Etudes Scientifique de l'Aude	50	50
Association "Ma vie"	430	430

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement des subventions

Approbation du Budget de l'Abbaye 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'abbaye arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 84 063,00 €

Vu le projet de budget primitif de l'abbaye 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de l'abbaye 2020.

Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture du nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire.

Il rappelle que les tarifs sont de 3,25 euros pour les enfants de Saint Papoul et de 3,65 euros pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Affiché le 3 juillet 2020